

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie
- : - : - : - : - :
REGION DE L'ADAMAOUA
- : - : - : - : - :
DEPARTEMENT DU FARO ET DEO
- : - : - : - : - :
COMMUNE DE GALIM TIGNERE
- : - : - : - : - :
SECRETARIAT GENERAL
- : - : - : - : - :
STRUCTURE INTERNE DE GESTION
ADMINISTRATIVE DES MARCHES
PUBLICS



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie
- : - : - : - : - :
REGION DE L'ADAMAOUA
- : - : - : - : - :
DEPARTEMENT DU FARO ET DEO
- : - : - : - : - :
COMMUNE DE GALIM TIGNERE
- : - : - : - : - :
SECRETARIAT GENERAL
- : - : - : - : - :
STRUCTURE INTERNE DE GESTION
ADMINISTRATIVE DES MARCHES
PUBLICS



AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION
N° 03 /AC/R-AD/D-F&D/CGT/SG/SIGAM/2026 DU 02 OCT 2026

POUR LES TRAVAUX CONSTRUCTION DE QUATRE FORAGES A ENERGIE SOLAIRE AVEC CHATEAU D'EAU ET BORNES FONTAINES (Quartier ticket ; Quartier haoussa ; Quartier foulbéré ; Quartier fada) et la FOURNITURE ET POSE DE DEUX LAMPADAIRES SOLAIRES DANS LA COMMUNE DE GALIM-TIGNERE : MAYO KALWA (01) ; FADA CMA (01), DEPARTEMENT DU FARO ET DEO, REGION DE L'ADAMAOUA
« En procédure d'urgence »

Nom du Projet : Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG)

Maître d'Ouvrage : Maire de la Commune Galim-Tignère.

Pays : Cameroun

Financement : PROLOG

1. OBJET DE LA CONSULTATION

Le Maire de la Commune Galim-Tignère, Autorité Contractante, lance pour le compte de la Commune Galim-Tignère, une consultation en vue d'une demande de cotation pour la réalisation des travaux **DE CONSTRUCTION DE QUATRE FORAGES A ENERGIE SOLAIRE AVEC CHATEAU D'EAU ET BORNES FONTAINES (Quartier ticket ; Quartier haoussa ; Quartier foulbéré ; Quartier fada) et la FOURNITURE ET POSE DE DEUX LAMPADAIRES SOLAIRES DANS LA COMMUNE DE GALIM-TIGNERE : MAYO KALWA (01) ; FADA CMA (01)**, Commune Galim-Tignère, département de la Faro et Deo , région de l'Adamaoua.

2. PARTICIPATION

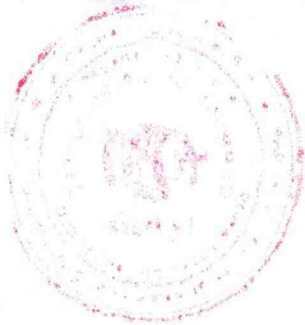
La participation à cet appel est ouverte aux entreprises de droit camerounais possédante une attestation de catégorisation dans le dans le domaine concerné

3. FINANCEMENT

L'équipement objet de la présente Consultation est financé par le PROLOG à travers la banque mondiale

4. ACQUISITION DE LA DEMANDE DE COTATION

Un dossier de demande de cotation incluant les conditions de soumission, un descriptif des travaux et les conditions contractuelles envisagées, est mis à la disposition par le maire de la Commune de Galim-Tignère,





Maitre d'Ouvrage, pour le compte de la **Commune de Galim-Tignère**, Maître d'Ouvrage, à toute entreprise qualifiée intéressée à exécuter lesdits travaux.

Le dossier de demande de cotations peut être retiré auprès de la SIGAMP de la Commune de Galim-Tignère, tel 698925025/677211125 moyennant la somme de cinquante mille (50 000) F CFA, payable à la Recette de la Commune de Galim-Tignère (contre reçu), à partir du 02 OCT 2026 pendant les jours ouvrables, entre 07 heures 30 minutes et 15 heures 30 minutes, dès publication du présent Avis.

5. REMISE DES OFFRES

Les offres doivent être reçues à l'adresse indiquée dans la Demande de Cotation, avant la date et l'heure fixée dans la Demande de Cotation. Toute offre présentée après l'heure fixée ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire.

Date limite de réception des offres	Le 02/10/2026, à 14 heures 00.
Lieu de dépôt	Délégation départementale du MINEPAT du FARO et DEO à Tignère..

AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N° 03 /DC/R-AD/D-F&D/CGT/SG/SIGAM/2026 DU 02 OCT 2026

**POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE FORAGES A ENERGIE SOLAIRE AVEC CHATEAU D'EAU ET BORNES FONTAINES (Quartier ticket ; Quartier haoussa ; Quartier foubéré ; Quartier fada) et la FOURNITURE ET POSE DE DEUX LAMPADAIRES SOLAIRES DANS LA COMMUNE DE GALIM-TIGNERE : MAYO KALWA (01) ; FADA CMA (01) , DEPARTEMENT DU FARO ET DEO, REGION DE L'ADAMAOUA
« En procédure d'urgence »**

« A N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT »

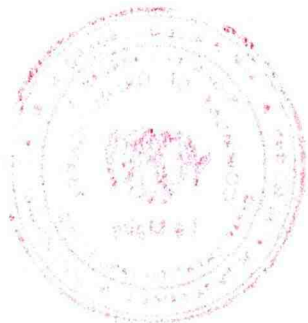
6. MODE DE PRÉSENTATION DES OFFRES

Les offres seront présentées en Français ou en Anglais en volume unique comprenant trois parties :

1. Pièces administratives

- une déclaration indiquant l'intention de soumissionner selon le modèle en annexe de la DC ;
- une copie légalisée du registre de commerce ;
- une attestation de non exclusion de l'entreprise, délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- une copie de l'attestation d'immatriculation en cours de validité ;
- une attestation de non-faillite délivrée par la Chambre de Commerce ou du Greffe du Tribunal du lieu du siège social de l'Entreprise ;
- une Attestation de Conformité Fiscale en cours de validité ;
- une attestation de soumission délivrée par le Directeur Général de la CNPS ;
- une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire ;
- une copie du plan de localisation signée ;
- une quittance d'achat du Dossier de Consultation d'un montant de **50.000 FCFA**.
- Une attestation de catégorisation

N.B. : Toutes les pièces énumérées ci-dessus devront dater de moins de trois mois et être signées par l'autorité compétente des administrations concernées.





2. Offre technique

Elle comprend notamment :

- Visite des lieux : le soumissionnaire produira une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire, signée et datée certifiant la visite du site ;
- Organisation et méthodologie Les offres seront évaluées techniquement en prenant en considération la compréhension par le Cocontractant des opérations projetées et l'organisation de chantier qu'elle proposera pour mener à bien l'exécution des travaux envisagées ;
- Le planning des travaux ;
- Cahier de clauses environnementales daté, paraphé et signé ;
- Cahier de clauses techniques daté, paraphé et signé,
- Cahier de clauses administratives et particulières daté, paraphé et signé,
- Une attestation de solvabilité financière d'au moins 30% du montant TTC
- La charte d'intégrité ;
- La déclaration sur l'honneur de non abandon des marchés ;

NB : l'absence d'une des trois dernières pièces constitue un critère éliminatoire ;

2. Offre financière

- La formulaire de cotation le modèle fourni dans la présente Consultation ;
- Les descriptions techniques et détaillées des articles proposés ;
- Le bordereau descriptif et quantitatif ;

7. RECEVABILITÉ DES OFFRES

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par un service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...).

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

8. OUVERTURE DES PLIS

1. Ouverture des plis

6.1. Les plis seront ouverts en séance plénière par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Galim-Tignère, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés ayant une parfaite connaissance du dossier, à la date, heure et adresse précisées dans la lettre de Demande de Cotations.

Date et heure d'ouverture des plis	Le 22 OCT 2026, à 14 heures 00
Lieu d'ouverture des plis	Salle des reunion de la Delegation departemental du MINEPAT du FARO et DEO à Tignère.

6.2. Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lus à haute voix et seront consignés par le secrétaire de la Commission de Passation des Marchés, dans un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

9. ÉVALUATION DES OFFRES

La Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Galim-Tignère procédera par la suite à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres dans l'ordre suivant :

- A) examen de la conformité des pièces administratives et des offres financières du point de vue des délais et des spécifications techniques ;
- B) vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- C) élaboration d'un tableau des offres.

10. DÉPOUILLEMENT DES OFFRES

Le dépouillement aura lieu le 22 OCT 2026 à heures précises à la Salle des reunion de la Delegation departemental du MINEPAT du FARO et DEO à Tignère Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandaté même en cas de groupement.

11. PRINCIPAUX CRITÈRES D'ÉLIMINATION

Ces critères sont les suivants :

- absence d'une pièce administrative ou sa non-conformité (non régularité après épuisement du délai de 48h après dépouillement);
- non-conformité des caractéristiques techniques des articles proposés aux prescriptions du DC ;
- fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- absence d'un prix unitaire quantifié ;
- absence de quittance d'achat du DC.
- absence de l'attestation de solvabilité financière ;
- absence de la charte d'intégrité
- absence de la declaration sur l'honneur de non abandon

12. DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une période de trente (30) jours à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

13. ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

L'Autorité Contractante attribuera la Lettre Commande au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier de Consultation.

14. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Mairie de Galim-Tignère 698 92 50 25

15. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES MAUVAISES PRATIQUES

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517.

17. DÉLAI D'EXÉCUTION

Le délai de livraison est de 03 (trois) mois.

Ampliations :

- ARMP;
- DDMAP/Faro et Deo ;
- CIPM/CGT ;
- Affichage ;
- Chrono/Archives.

Fait à Galim-Tignère, le 02 OCT 2026
Le Maire,
Autorité Contractante



Ibrahim Yaya

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DE FARO ET DEO

COMMUNE DE GALIM-TIGNERE

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Peace-Work-Fatherland

ADAMAWA REGION

FARO AND DEO DIVISION

GALIM - TIGNERE COUNCIL

GENERAL OFFICE



CONSULTATION NOTICE No. **03**/AC/GTC /CIPM/2026 OF **02 OCT 2026**
RELATING TO THE CONSTRUCTION OF FOUR SOLAR BOREHOLES WITH WATER TOWER
AND FOUNTAIN IN THE LOCALITIES OF (Quartier ticket ; Quartier haoussa ; Quartier foubere ;
Quartier fada) and *Public lighting works involving the installation of 02 (two) solar-powered streetlights*
MAYO KALWA MOSQUEE ALHADJI HOUSSEINI(01) ; CMA (01), of the Galim-Tignère
COUNCIL, DEPARTMENT OF FARO et Deo , ADAMAOUA REGION.
"UNDER EMERGENCY PROCEDURE"

Project Name: Local Governance and Resilient Communities Project (PROLOG)
Project Owner: Mayor of Galim-Tignère.
Country: Cameroon
Funding: IDA No. 72130– CM

1. PURPOSE OF THE CONSULTATION

The Mayor of the Municipality of Galim-Tignère Council, Contracting Authority, is launching, on behalf of the Municipality of Galim-Tignère Council, a consultation with a view to requesting a quotation for **CONSTRUCTION OF FOUR SOLAR BOREHOLES WITH WATER TOWER AND FOUNTAIN IN THE LOCALITIES OF (Quartier ticket ; Quartier haoussa ; Quartier foubere ; Quartier fada) and *Public lighting works involving the installation of 02 (two) solar-powered streetlights* MAYO KALWA MOSQUEE ALHADJI HOUSSEINI(01) ; CMA (01), of the Galim-Tignère COUNCIL, DEPARTMENT OF FARO et Deo , ADAMAOUA REGION.**

2. PARTICIPATION

Participation in this Consultation is open to suppliers located in Cameroon.

3. FINANCING

The equipment covered by this Consultation is financed by PROLOG through the World Bank

4. ACQUISITION OF THE REQUEST FOR QUOTATION

The Request for Quotation may be collected from the Galim-Tignère council, upon publication of this notice, upon presentation of a receipt certifying payment of the non-refundable sum of Fifty (50,000) CFA francs to the Galim-Tignère council Municipal Revenue Office.

5. SUBMISSION OF TENDER

The quotations must be received at the address indicate in the Request for Quotation before the appointed date and time in the Request for Quotation. Any quotation deposited after the specified deadline shall not be opened and shall be returned to the bidder.

Deadline for submission	The 2-2 OCT 2026 ..., at 01.00 PM
Place of deposit of bids	DDMINEPAT OF TIGNERE



CONSULTATION NOTICE No. **03**.../AC/GTC /CIPM/2026 OF ...**02 OCT 2026**...
RELATING TO THE CONSTRUCTION OF FOUR SOLAR BOREHOLES WITH WATER TOWER
AND FOUNTAIN IN THE LOCALITIES OF (Quartier ticket ; Quartier haoussa ; Quartier foubere ;
Quartier fada) and *Public lighting works involving the installation of 02 (two) solar-powered streetlights*
MAYO KALWA MOSQUEE ALHADJI HOUSSEINI(01) ; CMA (01), of the Galim-Tignère
COUNCIL, DEPARTMENT OF FARO et Deo , ADAMAOUA REGION.
"UNDER EMERGENCY PROCEDURE"

6. METHOD OF PRESENTING TENDERED TENDERS

Tenders must be submitted in French or English and include:

PDF file 1. Administrative documents

- a declaration indicating the intention to submit a tender, according to the template attached to the tender document;
- a certified copy of the trade register;
- A certificate of non-exclusion of the company, issued by the Public Procurement Regulatory Agency;
- A copy of the valid registration certificate;
- A certificate of non-bankruptcy issued by the Chamber of Commerce or the Court Registry of the location of the company's registered office;
- A valid Tax Compliance Certificate;
- A tender certificate issued by the Director General of the CNPS;
- A certificate of the bidder's bank account;
- A copy of the signed location plan;
- A receipt for the purchase of the Solicitation Documents in the amount of **50,000**CFA Francs.
- The certificate of categorization
- The certificate of solvability

N.B.: All documents listed above must be less than three months old and signed by the competent authority of the relevant administrations.

PDF File 2. Financial Offer

- The bid following the template provided in this Consultation;
- The technical and detailed descriptions of the proposed items;
- The descriptive and quantity schedule;

7. ADMISSIBILITY OF TENDERS

Each Bidder must attach to its administrative documents a Bid Security issued by a leading bank or an insurance company approved by the Ministry of Finance, valid for thirty (30) days, beyond the original bid validity date, in the amount of **1 640 479** CFA francs, as well as the CDEC deposit receipt.

Under penalty of rejection, the other required administrative documents must be produced in original form or in copies certified by an issuing department or an administrative authority (Prefect, Sub-Prefect).

They must be dated less than three (03) months prior to the bid submission date or have been prepared after the date of signature of the Invitation to Tender.

8. OPENING OF BENDS

1. Opening of quotations

8.1. The quotations shall be opened by the internal Tenders Board of the in the presence of the bidders or their mandated representatives having full knowledge of the file, at the date and time mentioned in the notice of Request for Quotation.

Deadline of bids opening	The ... 2.2 OCT 2026 ..., at 02.00 PM
Place of bids opening	DDMINEPAT of TIGNERE

8.2. During the Tenders Board opening session, the bidders' names and the amounts of their quotation shall be read out louder and shall be recorded by the secretary of the Tenders Board, in the minutes of the bid opening session.

9. EVALUATION OF BIDS

The Galim-Tignère Council Internal Procurement Commission will then verify compliance and compare the bids in the following order:

- A) review of the compliance of the administrative documents and financial offers with respect to deadlines and technical specifications;
- B) verification of arithmetic operations, using unit prices in words where applicable to make any necessary corrections;
- C) preparation of a bid table.

11. OPERATION OF TENDERS

The opening session will take place on 22 OCT 2026 at 03 p.m. sharp in the meeting room of DDMINEPAT OF Tignère by the Galim-Tignère Council Internal Procurement Commission.

Only bidders may attend this opening session or be represented by a duly authorized person of their choice, even in the case of a joint bid.

12. MAIN ELIMINATION CRITERIA

These criteria are as follows:

- absence of an administrative document or its non-compliance (non-compliance after the 48-hour period following the opening session);
- non-compliance of the technical characteristics of the proposed items with the requirements of the DC;
- false declaration or falsified documents;
- absence of a quantified unit price;
- absence of a DC purchase receipt.
- absence of a backup key;

13. VALIDITY PERIOD OF TENDERS

Tenderers remain bound by their offer for a period of thirty (30) days from the deadline set for the receipt of offers.

14. AWARD OF THE LETTER OF ORDER

The Contracting Authority will award the Letter of Order to the tenderer submitting the lowest evaluated offer and deemed to be substantially compliant with the Solicitation Documents.

15. ADDITIONAL INFORMATION

Additional information may be obtained during business hours at the General Secretariat of the Galim-Tignère council

16. FIGHT AGAINST CORRUPTION AND MALPRACTICES

To report corrupt practices, facts, or acts, please call CONAC at 1517, **PERFORMANCE TIME**

The delivery time is three (03) months.

Extensions:

- ARMP;
- DDMAP/Vina;
- CIPM/GTC;
- Display;
- Chrono/Archives.

Galim-Tignère, on

02 OCT 2026

The Mayor,

Contracting Authority



Ahrahim Yaya